

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EST

CONSEIL REGIONAL DE L'EST



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

EAST REGION

EAST REGIONAL COUNCIL

APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 002 /AONO/CR-ES/CIPM/2024 DU 30 AVR 2024 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES EDIFICES DES HÔPITAUX DE DISTRICT DE LA REGION DE L'EST EN TROIS (03) LOTS (PROCEDURE D'URGENCE).

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU CONSEIL REGIONAL DE L'EST, EXERCICE 2024.

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Président du Conseil Régional de l'Est, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux des édifices des hôpitaux de district de la région de l'Est en trois (03) lots.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser portent pour tous les lots surs :

Lot 100 : Installation de Chantier Et Travaux Préparatoires

Lot 200 : Terrassement

Lot 300 : Fondations

Lot 400 : Maçonnerie et Elévation

Lot 500 : Electricité

Lot 600 : Plomberie

Lot 700 : Charpente - Couverture

Lot 800 : Menuiserie Métallique - bois

Lot 900 : Peinture

Lot 1000 : VRD

3- DELAI D'EXECUTION

Le délai global d'exécution des travaux est de quatre (04) mois. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

4- ALLOTISSEMENT

Les travaux sont en trois (03) lots, un soumissionnaire ne peut être attributaire de plus d'un lot.

5- COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX :

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de :

N°	Intitulé des projets	Coût prévisionnel en TTC
Lot 1	Construction du bloc administratif à l'hôpital de District de Ketté	55 000 000 FCFA
Lot 2	Construction du bloc administratif à l'hôpital de District de Belabo	47 871 208 FCFA
Lot 3	Construction de la morgue de l'hôpital de District de Lomié	50 000 000 FCFA
TOTAL		152 871 208 FCFA

6- PARTICIPATION

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les petites et moyennes entreprises de droit camerounais, jouissant des capacités juridiques, techniques et financières requises.

7- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du Conseil Régional de l'Est, exercice 2024.

8- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu dès publication du présent avis, à l'Annexe 3 du Conseil Régional de l'Est, sis au carrefour Teerenstra-Nkolbikon, Tél : 222 24 28 28, contre présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable de 50 000 (Cinquante mille) FCFA, auprès de la Recette Régionale des Finances du Conseil Régional de l'Est aux heures ouvrables tous les jours ouvrables. Cette quittance devra identifier l'entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

9- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables à l'Annexe 3 du Conseil Régional de l'Est, sis au carrefour Teerenstra-Nkolbikon, Tél : 222 24 28 28, dès publication du présent avis.

10- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tels, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, seront déposées contre décharge à l'Annexe 3 du Conseil Régional de l'Est, sis au carrefour Teerenstra-Nkolbikon, Tél : 222 24 28 28 au plus tard **28/05/2024** à 12 heures précises sous enveloppe fermée, scellée et cachetée, adressée au Maître d'Ouvrage avec la mention:

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT APPEL D'OFFRES NATIONAL N° **002** /AONO/CR-ES/CIPM/2024 DU **20/04/2024** POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES EDIFICES DES HÔPITAUX DE DISTRICT DE LA REGION DE L'EST EN TROIS (03) LOTS. LOT N° _____ »

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

11- RECEVABILITE DES OFFRES

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière, des offres administrative et technique seront irrecevables. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment, celle dans laquelle il est constaté l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le Dossier d'Appel d'Offres et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

12- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières.

Ces offres seront dépouillées au plus tard **28/05/2024** à 13 heures précises, par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Conseil Régional de l'Est dans sa salle de réunion. Le dépouillement se fera en présence des soumissionnaires qui le désirent ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une connaissance parfaite des offres dont ils ont la charge.

13- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des offres;
- 2) Pièce falsifiée ;
- 3) Non-conformité ou absence de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire.

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification ;
- 3) Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir jamais abandonné un marché au cours des deux dernières années.

c. Offre Financière

- 1) Offre financière incomplète ;
- 2) Omission d'un prix unitaire quantifié.

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) La capacité financière pour chaque lotOui

N°	Intitulé des projets	capacité financière
Lot 1	Construction du bloc administratif à l'hôpital de District de Ketté,	27 500 000
Lot 2	Construction du bloc administratif à l'hôpital de District de Belabo,	23 935 604
Lot 3	Construction de la morgue de l'hôpital de District de Lomié,	25 000 000

- 2) Les références de l'Entreprise Oui

- 3) La compréhension du projet Oui
 4) L'expérience du personnel d'encadrement Oui
 5) Le matériel et les équipements essentiels Oui

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « Oui » supérieur ou égal à 80% de la note technique, (soit au moins 04 « Oui » sur 05 « Oui ») seront examinées.

14- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant cent vingt (120) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15- CAUTION DE SOUMISSION

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de quatre-vingt-dix (90) jours représentant 2% du coût prévisionnel, soit pour chaque lot :

N°	Intitulé des projets	Cautions
Lot 1	Construction du bloc administratif à l'hôpital de district de Ketté,	1 100 000 FCFA
Lot 2	Construction du bloc administratif à l'hôpital de district de Belabo,	957 425 FCFA
Lot 3	Construction de la morgue de l'hôpital de district de Lomié,	1 000 000 FCFA

Elles devraient être établies selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30ème) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

16- DELAI D'EXECUTION

Le délai contractuel d'exécution des travaux est de quatre (04) mois, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

17- ATTRIBUTION DE LA LETTRE - COMMANDE

La Lettre-Commande à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre :

- 1- Administrative sera jugée conforme ;
- 2- Technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % ;
- 3- Financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins distante.

18- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'Annexe 3 du Conseil Régional de l'Est, sis au carrefour Teerenstra-Nkolbikon, BP : 507 Bertoua, Tél : (237) 222 24 19 32 – 695 19 90 45 - Fax : (237) 222 24 19 30.

NB : « Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 »

Bertoua, le

30 AVR 2024

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL REGION



Ampliations :

- MINMAP/DR/ES ;
- ARMP/ES (pour publication et archivage).
- Président CIPM/CR/ES ;
- Marchés (archivage) ;
- Affichage CR-ES.